

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77082 RW

Objet
*Assurance Bris de glaces
pour le bâtiment du
C.A.R.E.L.*

DATE DE CONVOCATION

21 juin 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 juin 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 25
Nombre de votants 27

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 1. JUIL. 1977
LIBÉRATION EXECUTOIRE
Art. 66 du C.A. - 19

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*
le *vingt sept juin* à *18 heures 30*
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LIS,
BOUTET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,
FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL,
Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents : MM.

M *onsieur MONTRON*

a été élu Secrétaire.

*Le Rapporteur Indique que divers assureurs locaux ont été
consultés et que la proposition la plus intéressante a été faite
par le Cabinet J.C. BENEZIT "Les Mutuelles du Mans", 58, bd
de Lattre de Tassigny 17200 - ROYAN qui propose de garantir un
premier risque ad valorem de 50 000 F, moyennant une prime de
580 F (cinq cent quatre vingt francs) toutes taxes comprises
par an.*

*Cette garantie porte sur les bris de glaces de toute nature
y compris grêle, émeutes, ouragan, tempête et mur du son.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
19 juin 1977,*

DECIDE :

- de contracter auprès de la Cie d'assurance "Les Mutuelles du Mans"
une assurance bris de glaces pour le bâtiment du C.A.R.E.L. aux
conditions indiquées ci-dessus.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer la police correspondante.
- que la dépense correspondante sera imputée à l'article 638 du Budget annexe "C.A.R.E.L."

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

